RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Nouvelle-Calédonte

Extrait du registre des délibérations DE ZINCA

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur

Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice: 23 Date de la convocation : 27 juin 2023

2 0 JUIL, 2023 Contrôle de légalité

Présents: M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

# Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFILI Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

### Absents:

M. Jérôme SIRET **Mme Sonia MAHOSSEM** 

#### ADOPTION:

- **CONTRE:**
- ABSTENTION:
- **POUR: 21**

## Délibération nº 50/2023

Objet: Acquisition d'une partie du lot 41 – Lotissement COURTOT EPOUX à Tomo

- Vu la loi nº 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi nº 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique nº 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi nº 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

## Exposé des motifs :

Considérant la volonté de l'équipe municipale d'améliorer la qualité de vie de la commune, des travaux de requalification et de sécurisation de la traversée de Tomo ont été initiés dès 2021 avec l'ouverture de l'autorisation de programme 4 « AP 4 Améliorations de la vie quotidienne ». En 2022, un appel d'offres a été lancé reparti en 2 tranches fermes et 1 tranche conditionnelle. Toutes les tranches ont été notifiées et les travaux sont en cours de réalisation.

Dans le cadre de la tranche C et de la création d'une centralité à Tomo composée d'aménagements urbains, de commerces de proximité, d'une station-service, d'un snack, etc., la commune a souhaité faire l'acquisition de tout ou partie du lot 41 (NIC: 618571-0157) appartenant à l'OPT NC sur lequel sont édifiés un local technique et des boites postales. Ce foncier permettrait à la commune de réaliser un espace public



Rérublique Française Nouvelle-Calédonte Province Sud

confortant ainsi ce projet de centralité.

Saisi par courrier du 22 mars 2023 et du 7 avril 2023, l'OPT NC, par le biais de son directeur général monsieur Thomas DE DECKKER, a autorisé la vente d'environ 6 ares (6a 27ca) pour un montant de 3 448 500 francs CFP au profit de la mairie de Boulouparis.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

#### **DECIDE:**

Article 1:

D'habiliter le maire à réaliser les démarches nécessaires dans le cadre de l'acquisition d'une partie du lot 41, lotissement COURTOT EPOUX (NIC : 618571-0157) de 6 ares 27 centiares auprès de l'OPT NC pour un montant de trois millions quatre cent quarante-huit mille cinq cent (3 448 500) francs CFP, hors frais de notaire, et à signer tout acte juridique afférent à cet achat.

Article 2:

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

1			
Le maire	ler adjoint	2 <sup>ème</sup> adjointe Valérie TRAHAN	3 <sup>ème</sup> adjointe Valentine TOFILI
Pasca VITTORI	Karlheinz CREUGNET	Valerie TRAHAN	Valendile POPIDI
MA	fen polar	M	145
<sup>4ème</sup> adjoint	Sème adjointe	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Henri POIROI	Josiane LECHANTEUR	Fabienne SANTACROCE	Yannick ROLLAND
Ludy"		Fabienne SANTACROCE	Tollal Ja
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Brigitte CLARISSE	David CARNICELLI	Marielle AUVRAY	Jean-Michel LAVAL
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal Richard OLLIVIER
Odette GEORGET	Jacques CHETAH	Carine THEVEDIN	Richard OLLIVIER
		Ali-B	
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseillère municipale
Aude LEGRAS	Herve KIKI	Jérôme SIRET	Sandrine LODS
Jen	Jun?	e estimate	blods



Répustique Française Nouvelle-Calédonte Prouince Sud

Conseiller municipal Philippe LEMAITRE	Conseillère municipale Sonia MAHOSSEM	Conseiller municipal Roger THEVEDIN				
M		A.				
Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/						
Le maire						
Pascal VITTORI						